

Conseil Municipal du 11/01/2022,

absents excusés : M. DOCHE a donné pouvoir à Mme SABEL, Mme MATHIERE a donné pouvoir à Mme SAURT, M. CAUMON

Ouverture de séance 20h05,

1/ Demande de DETR pour rénovation de l'église de Valprionde :

Estimation du coût 113 000€ qui comprend rénovation de la couverture/ charpente/ étanchéité/ entrée du cimetière/parvis... Il y a un fort risque de dégât avec l'humidité, la demande porte sur 25 % du montant global, l'argent issu de la vente de l'appartement de la mairie de Valprionde sera alloué pour ces travaux.

Vote : accord à l'unanimité,

2/ Renovation du plan d'eau

* Toiture du restaurant mise en place d'une couverture en aluminium

* Installation de borne de paiement automatique à l'entrée suite à l'interdiction de paiement en numéraire => règlement par CB uniquement

Une réflexion est faite sur la mise en place de badge pour le personnel et les personnes travaillant et habitant au lac,

la borne sera pour une utilisation uniquement pendant la saison,

* mise en place de sécurité vidéo=> conservation des fichiers 8 jours max, sera utilisée 24/24h, 7/7 tout au long de l'année,

* installation de 4 cabines de déshabillage ; 3 «normales » emplacement à définir et 1 norme PMR à l'entrée de la plage au niveau du tapis PMR . Les cabines sont livrées brut elles devront être peintes.

cout 60 269€ demande de DETR pour 25 % du montant,

vote : accord à l'unanimité

3/ Création d'un emploi permanent

suite à la convention avec le département pour la distribution des repas fait par le collège aux écoles primaire et maternelle de montcuq et la barguelone, un emploi d'adjoint technique territorial (aide cuisinier) de 25H doit être créé,

cet emploi sera mis en place à partir du 01/03 afin de renouveler la personne déjà en poste avec un contrat non permanent jusqu'à son départ à la retraite, le poste sera ensuite attribué à une nouvelle personne recruté en ce sens,

vote : accord à l'unanimité

4/ Création d'un emploi vacataire

suite au protocole COVID en cours, un emploi de vacataire de 1h/jour sur 4jours doit être créé, il sert à pallier au manque de personnel car une désinfection/aération des classes doit être effectuée entre 12h et 13h hors le personnel est en service à la cantine,

Celui-ci sera effectif jusqu'à la fin de la pandémie ou changement de protocole.

Vote : accord à l'unanimité,

5/ Redevance occupation domaine public

délibération annulé suite à un manque d'information ne pouvant donner lieu à son vote : repoussé à la séance du mois de février,

quest° diverses :

*réception d'une demande d'achat pour une maison situé au lotissement la molle par M/MME MESSEGUER . Il s'agit d'une maison pour laquelle ils sont déjà locataire, surface du terrain 380m2 prix de l'offre 45000€, accord de principe accordé,

concernant le lotissement la molle le passage d'un geomètre sera fait afin de délimiter les propriétés car toutes les maisons (9) sont sur 2 parcelles.

* M/MME, PETITJEAN font une demande d'achat de 3 lots sur 4 situés en face chemin du pontet à coté du parking, surface demandé 4200m2 pour 55665€ comprend 2737m3 de constructible à 15€/m² et 1461m2 de naturel à 10€/m² accord de principe accordé,

levé de séance 21h40

Camille BERTHOLET-FRAUNIE